

Publié le 13 décembre 2018

## « Notre marché d'intérêt national répond aux nouvelles pratiques de la consommation

**>>** 

La restructuration du marché d'intérêt national (MIN) de l'agglomération marseillaise vise à mieux s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation et aux circuits actuels de distribution. Cent millions d'euros ont été investis par les collectivités locales et des investisseurs privés. Entretien avec Marc Dufour, directeur général de la Somimar, gestionnaire du MIN.



Le marché d'intérêt national (MIN) de la métropole Aix-Marseille-Provence est en pleine restructuration. Quels

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 3



## en sont les grands axes?

La construction de la **rocade autoroutière nord de Marseille** a eu pour conséquence une réduction de près de **8 hectares** du périmètre foncier du MIN et la destruction de **25 000 m² d'entrepôts**. Il convenait de repenser cet outil de développement économique, qui accueille à ce jour plus de **100 entreprises** et près de **300 producteurs**. La métropole en a profité pour doter la région d'un MIN moderne, adapté au contexte des nouvelles pratiques de la consommation et des circuits actuels de distribution.

La gamme de produits distribués sur le MIN a été élargie, au-delà des fruits et légumes, des fleurs et des produits carnés, en faisant une plus large place aux produits laitiers et fromages, aux produits hallal, aux poissons et produits de la mer, ainsi qu'aux produits bio et transformés locaux grâce à la création d'un box fermier...

Nous avons développé un **pôle transformation de produits frais** sur 4 500 m², grâce à la construction d'équipements ultramodernes pour recevoir les start-ups de la *food-tech* mais aussi des opérateurs de la restauration collective. Même démarche concernant les services, en équipant le MIN des technologies les plus modernes en matière de cyber-surveillance et de gestion automatisée des entrées, pour assurer une **meilleure traçabilité des produits** distribués sur le marché. Un hôtel de 90 chambres, plus de 2 500 places de parking, de nombreux commerces en façade du MIN ainsi qu'une halle proposant les produits de nos producteurs, seront construits dans les mois à venir. Un investissement de l'ordre de 100 millions d'euros, financé à 60 % par les collectivités territoriales et à 40 % par des investisseurs privés.

## Le développement de la logistique urbaine et des circuits courts est au cœur de cette transformation. Comment cette priorité se décline-t-elle ?

La logistique urbaine, ou logistique du dernier kilomètre, est devenue une des principales préoccupations des élus des grandes agglomérations. L'évolution des comportements d'achat, le développement du e-commerce, des drives et du *click and collect*, ont eu pour effet une croissance exponentielle du nombre de véhicules de livraison, entrainant une véritable thrombose des centresvilles, une altération de la qualité de l'air et du cadre de vie des habitants. Il est donc apparu nécessaire d'endiguer ce phénomène. Cela passe notamment par l'interdiction d'accès aux centresvilles à certains types de véhicules et à certains horaires et, sur des périmètres déterminés, par **l'utilisation de véhicules non-polluants**, électriques ou au gaz naturel, par la mise en place d'hôtels logistiques à la périphérie de la ville, etc.

Les MIN sont par nature des **centres de distribution urbains** (CDU) pour les produits frais et doivent, dans ce cadre, s'inscrire dans l'éventail des solutions mises en œuvre par la collectivité. Nous développons, en partenariat avec de grands opérateurs logistiques, des solutions de mutualisation des livraisons, pour apporter un meilleur service aux clients tout en générant une diminution sensible du nombre de mouvement de véhicules. Pour les circuits courts, le MIN développe la présence des producteurs locaux sur son site (près de 300 !), favorisant ainsi la distribution directe de produits pour la population du grand Marseille.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 3



## Comment marier les besoins d'une grande agglomération et les attentes des acteurs de la filière agricole, tout en privilégiant une approche écologique ?

Sur la métropole, les surfaces agricoles représentent plus de 30 % des surfaces foncières du territoire métropolitain, et plus de 10 % de son PIB. Le fait agricole s'impose donc à nos élus, avec l'ensemble des problèmes qui y sont associés. Il s'agit notamment, d'améliorer les conditions de vie et le revenu de nos agriculteurs. Leur présence sur le MIN de Marseille leur permet de compléter leur chiffre d'affaires, avec des marges très supérieures à celles proposées par la grande distribution. C'est une des raisons pour laquelle, la restructuration et le développement du MIN est devenu un des axes structurels du programme alimentaire territorial (PAT) à l'échelle du département, élaboré par la métropole et le PETR¹ du Pays d'Arles pour conduire sa politique agroalimentaire.

<sup>1</sup>Pôle d'équilibre territorial et rural

© 2025 www.lesepl.fr page 3 | 3